

Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques

N° 14
JUIN 2008

Bulletin de liaison

L'EDITO

Au lendemain de notre Assemblée générale, deux événements aux effets opposés sont venus nous perturber. Pourtant, cette année, l'Assemblée générale avait donné lieu à des échanges nourris et intéressants de la part des participants. On peut même dire que l'association a mûri. Ce fût sans doute «un excellent cru», comme on le dirait d'un vin.

En premier lieu, l'ANGVC a salué avec une grande satisfaction le coup de pouce extraordinaire du Secours Catholique qui lui prête 17 000 euros remboursables en quatre ans pour payer des arriérés de salaire et des indemnités dans une affaire contentieuse avec une ancienne employée. Ce coup de pouce, qui évite bien des difficultés à l'association, se substituera cependant au financement de nos actions durant ces quatre années. C'est pourquoi nous devons encore plus que jamais arriver à développer une plus grande autonomie financière et rechercher par nous-mêmes des fonds propres.

L'autre information, qui a jeté un froid parmi nos dirigeants, c'est la réduction prévue de près de 10 000 euros de subvention des services de la DGAS. Alors que l'ANGVC travaille plus, et sans doute mieux, de mois en mois, on cherche à nous couper dans notre élan. Nous avons déposé un dossier où nous projetions de faire encore plus que l'an passé et il y a deux ans au bénéfice des voyageurs en matière de formation et de sensibilisation. Et pourtant il est question de nous accorder moins !

Partout où nous passons, dans les cabinets ministériels, on nous apprécie tant pour notre franchise que pour nos propositions et notre volonté de dialogue. L'ANGVC est devenue une référence auprès des institutions: le guide pratique nous a fait reconnaître comme des gens sérieux et fiables. Et pourtant, on nous désavoue en réduisant nos ressources. Nous avons demandé un arbitrage à notre ministre de tutelle, Madame Boutin, et nous attendons sa décision.

Revenons aux débats de notre assemblée générale. En adoptant le rapport moral, les participants ont validé les revendications que l'ANGVC a défendues au Ministère du Logement et de la Ville. Oui à la reconnaissance de l'habitat caravane comme un logement, oui à l'instauration d'un droit au stationnement opposable dans les communes qui n'ont rien fait pour accueillir les voyageurs et enfin, oui à la levée des interdictions systématiques au stationnement ou à l'installation des caravanes dans les règlements d'urbanisme des communes.

Nous espérons que nous serons entendus et que le projet de loi «Mobilisation pour le logement», que doit bientôt déposer et défendre devant les parlementaires Madame Boutin, aura intégré nos revendications. L'ANGVC restera vigilante et ne cessera de peser sur les élus pour faire entendre la voix des voyageurs pour leur droit d'habiter quelque part.

Marc Béziat, le Délégué général



SOMMAIRE

- ⇒ Vie de l'association
- ⇒ Rentrée scolaire : inscription
- ⇒ Utile à savoir : le RMI et le forfait logement
- ⇒ De vous à nous

ADHESIONS 2008
Adhérez et faites adhérer autour de vous !
Pensez aussi à renvoyer les carnets finis !

... INFO ... INFO ...

VIE DE L'ASSOCIATION

► Le 13 avril dernier, Alice JANUEL la Présidente de l'ANGVC, a assisté à une émouvante cérémonie du souvenir des victimes tziganes internées au camp de Moisdon la Rivière (44). *«A la fois en tant que responsable d'association, mais surtout en tant que mère, née tzigane, je voudrais adresser un message à ceux qui nous dirigent. Si nous voulons croire que la barbarie est derrière nous, alors méfions nous de ne pas lui refaire son lit. Certains ont peur aujourd'hui encore.»*



► Le 3 mai, à Aubière (63), la présidente et le secrétaire de l'association ont assisté aux discussions qui ont donné naissance à un Collectif National des Gens du Voyage. Celui-ci regroupe 22 associations qui souhaitent porter collectivement les revendications et les propositions de la diversité des Tziganes et Voyageurs.

► Les 5 et 6 mai, Alice JANUEL et Christophe SAUVE ont été reçus au cabinet de C.BOUTIN, la Ministre du Logement et de la Voie, et au cabinet de M.ALLIOT-MARIE, la Ministre de l'Intérieur, afin d'exprimer leurs revendications concernant l'habitat et le stationnement des voyageurs d'un côté et, par ailleurs, faire part de leur mécontentement concernant le traitement des questions touchant les familles des Gens du Voyage (stationnement, habitat, titres de circulation, activités économiques...) à la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage.

► Le 23 mai, l'ANGVC a tenu son Assemblée Générale ordinaire aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Les débats, autour du rapport moral, ont été ordonnés par une règle de prise de parole réservée aux seuls adhérents et ont été le reflet tant des inquiétudes de certains voyageurs devant les difficultés que de l'espoir placé par beaucoup dans la nécessité d'agir ensemble au sein de l'association pour faire entendre les attentes des voyageurs. Quatre nouveaux administrateurs ont été élus : **Alain Fayard, Michel Debart, Alain Demestre et Claude Furhmann.**

SOUTENEZ L'ASSOCIATION !



Comme nous l'avons annoncé devant l'Assemblée Générale des Saintes-Maries-de-la-Mer, l'ANGVC a été condamnée en appel dans une affaire de licenciement d'une ancienne employée. L'association doit lui payer 17 000 euros. N'ayant pas cette somme disponible, l'ANGVC a donc demandé un emprunt au Secours Catholique qui a accepté à titre exceptionnel de l'aider. Pour rembourser chaque année 4 250 euros, l'ANGVC ne peut pas utiliser les subventions qui lui sont versées pour payer des indemnités.

Là où vous résidez ou là où vous stationnez, vous pouvez soutenir l'ANGVC en organisant tout au long de l'année une collecte ou un événement dont les fonds seront intégralement reversés à l'association pour qu'elle rembourse cet emprunt.

Imaginez ! Alors qu'il y a 600 adhérents à l'ANGVC, il suffit que chaque adhérent renouvelle d'abord son adhésion et collecte ensuite **7 euros dans l'année** pour que l'ANGVC puisse honorer ses engagements.

Qu'est-ce que ça coûte de placer sur un bout de banc une corbeille avec quelques gâteaux ou de mettre une tirelire pour des dons sur un marché ? D'autres initiatives ou idées sont les bienvenues. N'hésitez surtout pas à nous en parler au 06 05 73 65 40.

Nous vous tiendrons régulièrement informés dans ce bulletin de tous vos efforts !

UNE PREMIERE INITIATIVE

Venez nombreux au **concert du groupe URS KARPATZ** aura lieu le **9 juillet** à **St Malo**. Deux euros par ticket d'entrée seront reversés à l'ANGVC. Tous nos remerciements à Dimitri et à tous les membres du groupe ainsi qu'à Paul Boulay pour leur soutien.

Dernière minute ! Nous apprenons que la subvention 2008 de la Direction Générale de l'Action Sociale à l'ANGVC devrait baisser de 15% cette année.

INFO INFO INFO INFO

RENTREE SCOLAIRE

Les vacances scolaires commencent et il faut pourtant songer à la prochaine rentrée scolaire des enfants et des jeunes dont l'instruction est obligatoire entre l'âge de 6 et 16 ans.

► Pour les parents des élèves qui suivront les cours du **Centre National d'Education à Distance (CNED)**, il est préférable de **préparer le dossier d'inscription le plus tôt possible** afin de ne pas faire prendre du retard à leurs enfants et qu'ils puissent **débuter l'année scolaire début septembre** comme tous les autres élèves. Les inscriptions se feront entre le 1er juin et le 31 octobre 2008.

→ **L'avis de l'inspecteur d'académie** du lieu de résidence au moment de l'inscription **est obligatoire** et doit être renouvelé chaque année.

→ Le **coût de la scolarisation** (inscrivez nom, prénom et date de naissance de l'élève au dos de votre chèque) est de 105€ pour l'école primaire et 126€ pour les élèves de collège et Segpa.

→ **L'achat des livres scolaires** est à la charge des familles pour les classes de collège (6e/5e/4e/3e). Il faut compter entre 120 et 190€ selon les classes. Pour les élèves de 6e de mise à niveau et en Segpa, les livres sont fournis.

→ La scolarisation au CNED ouvre droit à l'**allocation de rentrée scolaire** et aux prestations familiales. Seuls les élèves au collège inscrits au CNED pour raison de santé peuvent bénéficier d'une bourse.

→ Les élèves, en particulier ceux des collèges, ont impérativement **besoin d'un tuteur** qui les accompagne. Le CNED a signé des accords avec certains collèges pour les accueillir et a mis en place un réseau d'associations pour un soutien scolaire. Renseignez-vous soit sur le site Internet du CNED (www.cned.fr/gensduvoyage) soit en téléphonant au centre de relation client du CNED au 05 49 49 94 94.

► Pour les parents d'élèves **inscrits ou à inscrire dans un établissement**, allez rapidement au service des écoles de la commune de votre résidence ou vérifiez auprès de l'établissement fréquenté que l'inscription de votre enfant pour la prochaine rentrée scolaire est bien validée.

**La rentrée scolaire 2008-2009 aura lieu
le mardi 2 septembre 2008**

UTILE A SAVOIR

Certains bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion ignorent qu'une part des aides au logement est prise en compte dans le calcul de leurs ressources. Ainsi nombreux sont les voyageurs qui, résidant hors d'une aire aménagée, se voient prélevés chaque mois un forfait logement alors même que leurs conditions d'habitat n'entrent pas dans le champ d'application des conditions requises par les Caisses d'Allocations Familiales.

Nous leur proposons par conséquent d'**écrire à leur CAF** (voir texte ci-dessous) afin de pouvoir éventuellement bénéficier du remboursement des sommes qui leur auraient été indûment prélevées. Gardez une copie de votre lettre et envoyez-la recommandée avec accusé de réception.

Votre nom, prénom :

Votre adresse :

N° allocataire CAF :

Madame, Monsieur,

Bénéficiaire du Revenu Minimum d'Insertion (RLMI) depuis le _____, je sollicite le remboursement de l'ensemble des sommes qui me sont indûment prélevées chaque mois au titre du forfait logement.

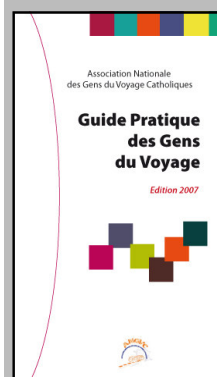
En effet, mes conditions d'habitation sont précaires. Je vis en caravane depuis toujours et je ne dispose pas d'adduction d'eau directement dans ma caravane.

Les textes prévoient en effet que si la caravane n'est pas raccordée à un point d'eau potable, le forfait logement ne doit pas être appliqué.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Votre signature

RAPPEL



Le guide pratique des Gens du Voyage, réalisé et édité par l'ANGVC, peut vous aider dans vos démarches pour défendre vos droits.

Si vous êtes adhérents, vous pouvez le recevoir pour **5 euros** ou, sinon, pour 15 euros.

Appelez l'ANGVC qui vous dira comment vous le procurer.

DEVOIR DE MEMOIRE

Parmi les témoignages ou les textes qui honorent la mémoire de ceux qui ont fait notre Histoire, nous avons reçu celui-ci. D'une portée universelle, il nous concerne tous. N'oublions jamais.

Lorsque les nazis sont venus

chercher les communistes

Je n'ai rien dit

Je n'étais pas communiste.

Lorsqu'ils sont venus

chercher les socio-démocraties

Je n'ai rien dit

Je n'étais pas social-démocrate.

Lorsqu'ils sont venus

chercher les syndicalistes

Je n'ai rien dit

Je n'étais pas syndicaliste.

Lorsqu'ils sont venus

chercher les catholiques

Je n'ai rien dit

Je n'étais pas catholique.

Lorsqu'ils sont venus

chercher les juifs

Je n'ai rien dit

Je n'étais pas juif.

Puis ils sont venus me chercher

Et il ne restait plus personne

pour protester.

Pasteur Martin NIEMÖLLER (Grande figure de la Résistance allemande au régime nazi. Interné en 1937, puis transféré à Dachau en 1941 jusqu'à la libération du camp en 1945).

DE VOUS A NOUS

► **Chasse à l'homme** - La situation dégénère en Italie et des centaines de familles Roms sont victimes de déplacements forcés suite à une vague de racisme et de xénophobie qui frappe les familles résidant dans le pays (près d'un million de personnes) et qui sont accusées de tous les maux. De véritables chasses aux Tsiganes ont eu lieu depuis que la victoire aux élections législatives d'avril de Silvio Berlusconi, allié au dirigeant d'extrême droite Gianfranco Fini, a donné l'illusion qu'elle réglerait les problèmes par leur expulsion massive. Plusieurs associations de défense des droits humains, des syndicats et des personnalités se sont mobilisées pour dénoncer ces exactions.

► **Le prix d'une vie** - Dans la soirée du 23 mai, Joseph Guerdner, un homme de 28 ans, père de trois enfants, est tué à Draguignan par un gendarme qui a fait feu sur lui alors qu'il tentait de s'enfuir des locaux où il était détenu en garde à vue. Une immense émotion et une douleur profonde ont envahi le peuple tzigane. Une grande colère aussi. La cérémonie des obsèques s'est tenue dans une très grande dignité et l'office a été célébré par l'Aumônier des Gens du Voyage. Nombreux sont ceux qui sont venus se recueillir à Brignoles devant le cercueil blanc de Joseph et qui l'ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure. Nombreux furent également les voyageurs qui ont défilé quelques heures plus tard dans le recueillement et le calme à Draguignan où la famille a pu déposer une gerbe sur le lieu du décès de Joseph. Un élan de solidarité vers la famille a été soutenu un peu partout par les associations membres du Collectif National des Gens du Voyage. Une solidarité qui, de façon inexplicable, n'a pas été relayée par certains voyageurs qui se proclament pourtant chrétiens... Au-delà de la tristesse et de la douleur, il reste qu'une enquête est en cours et qu'une action judiciaire sera engagée contre l'auteur de cet homicide. Cette mort inacceptable aurait sans doute pu être évitée si le gendarme avait discerné la disproportion d'un

tir de sept balles sur une personne menottée et en fuite et si l'usage d'une arme à feu n'était pas admis dans ce genre de situation pour les gendarmes, contrairement à leurs collègues policiers. Aussi, les associations réclament une modification des dispositions légales et l'alignement des procédures d'usage des armes à feu sur celles en vigueur dans la police. Pour que cela n'arrive plus jamais. Parce que cela ne valait pas une vie.

► **Les panneaux de la honte !** « Interdit aux gens du voyage », c'est ce qu'indiquaient les panneaux à l'entrée de St Martin la Plaine (42) en vertu d'un arrêté municipal qui interdit le stationnement des caravanes sur l'ensemble de la commune depuis le mois de septembre dernier après la fermeture d'une aire qui était réservée à cet usage.. SOS Racisme a déposé plainte et les panneaux ont été retirés ensuite. Une affaire à suivre.



► Marc BEZIAT, le Délégué Général de l'ANGVC, sera en congé au mois d'août. Passez une bonne saison estivale !